



COMPRENDRE & MAÎTRISER LA COMPTABILITÉ DU CSE

✓ OBJECTIFS

- Maîtriser les règles comptables
- Connaitre la législation et les obligations comptables
- Être en mesure de gérer la comptabilité de votre CSE

👥 PUBLIC CIBLE

- Élus du Comité
- Trésorier
- Élus en charge des ASC ou commissions ASC
- Salariés du CSE

🎓 PÉDAGOGIE

- Support de formation
- Exercices et mise en situation des participants
- Vidéoprojecteur + paperboard

+ LES PLUS

- Pédagogie et expérience du formateur, ancien élu de CE, spécialiste des IRP et du dialogue social
- Des conseils pragmatiques et personnalisés

⌚ DURÉE

- 1 jour

📍 LIEU

- Dans vos locaux, les nôtres ou en un lieu à définir

€ TARIF

- A partir de 1 250 € pour 6 stagiaires

COMMENT RENDRE EFFICACES ET SÉCURISANTES LES OBLIGATIONS COMPTABLES ?

Une formation poussée sur la comptabilité du comité social et économique pour couvrir l'ensemble des règles comptables, les risques URSSAF et les obligations découlant du Code du commerce.

PROGRAMME

La comptabilité du CSE

- Les nouvelles obligations comptables
- La loi du 5 mars 2014
- Les seuils comptables actuels
- Un cadre légal qui demeure à l'identique pour les CSE

Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie

- Qu'est-ce que la comptabilité ?
- La comptabilité simplifiée de trésorerie
- La comptabilité d'engagement
- Le passage d'un système à l'autre et les changements de méthodes

Les règles de base de la comptabilité, une initiation active

- Un outil de classement normé
- Le principe de la partie double
- Les documents de base (journaux, grand-livre, balance...)
- Le plan comptable et les classifications
- La construction des états de synthèse
- Bilan et compte de résultat

La trésorerie et les réserves

- La trésorerie est un flux
- Les réserves sont figées
- Règles d'équilibre à respecter
- Plan de trésorerie

Le budget

- Lien entre comptabilité et budget
- Comment construire un budget

📄 CONTACTS

ECODIA (EXPERTISE CONSEIL & DIAGNOSTIC) est agréé par le Préfet pour la formation économique des élus CSE (Code du travail, article L2315-17 et R2315-8), et déclaré comme organisme de formation auprès du service régional de contrôle de la Formation Professionnelle sous le n°11 75 4622875.

Arnaud Le Paih
06.73.70.43.14

Lionel Jassin
01.53.53.99.25

formation@ecodia.fr

ECODIA 19 Avenue de Messine 75008 Paris
tél 01 53 53 99 50 web www.ecodia.fr

GRUPE  SADEC AKELYS

